

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 JUILLET 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-168

OBJET : Ligne de trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée d'un an

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

Absents :

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : Ligne de trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée d'un an

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la délibération n° DC2026-46 du Conseil de Territoire en date du 14 avril 2026, déléguant au Président en son article 1, 17^{ème} alinéa, le pouvoir de procéder à la mobilisation de la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé annuellement par le Conseil de Territoire,

VU la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 12 juin 2026,

VU l'avis de la Commission des Finances, Administration Générale en date du 3 juillet 2026,

VU le rapport de présentation et en annexe, le tableau comparatif des offres bancaires résultant de la consultation effectuée,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour la conclusion d'une ligne de trésorerie aux conditions financières suivantes :

Montant maximum : 10.000.000 €
Durée : 364 jours
Tirage minimum : 0 €
Index: Euribor 1 semaine (floor 0%)
Marge sur index: +0,63%
Paiement des intérêts : Mensuel
Calcul des intérêts : Exact/360 jours
Commission d'engagement : Non
Frais de dossier : 5.000 €
Commission de non-utilisation : 0,10%

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit à court terme avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

08 JUL. 2026

Cas de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-168-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026